DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT Nord-Pas de Calais

N° final : 20075903002771
N° d'ordre : 59032007000376

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

Motif de la réception : **VEHICULE REMORQUE NEUF DE PLUS DE 3500 KG DE PTAC**

Il résulte des constatations effectuées le 18/01/2007
à la demande de FAYMONVILLE SA
Schwarzenbach 12 -
4760 BÜLLINGEN - (BELGIQUE)

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1)	Précédent numéro d'immatriculation	: NEUF
(B)	Date de première immatriculation	: NEUF
(D.1)	Marque	: FAYMONVILLE
(D.2)	Type Variante Version : TLCGP1	
(D.2.1)	Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3)	Dénomination commerciale	: MULTI MAX
(E)	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: YA9TL310061113693
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 56500
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 34000
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	:
(G)	Masse en service (G1) (kg)	: 14000
(G.1)	Poids à vide national (PV) (kg)	: 14000
	Largeur (m) : 2.55 Longueur (m) : 13.8 Surface (m2) : 35.19 (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	
(J)	Catégorie internationale	: O4
(J.1)	Genre national	: SREM
(J.2)	Carrosserie (CE)	:
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	: PTE ENG
(K)	Numéro de la réception par type	: Sans objet
(P.1)	Cylindrée (cm3)	: Néant
(P.2)	Puissance nette maximale (kW)	:
(P.3)	Source d'énergie	:
(P.6)	Puissance administrative (CV)	:
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)	: Sans objet
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	:
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	:
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	:
(V.7)	CO2 (en g/km)	:
(V.9)	Classe environnementale	:

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

.

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

. TE POSSIBLE: R.322-2

Fait à VALENCIENNES,
le 24/01/2007

Pour le Préfet, par délégation,
Philip CARON
TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Fait à VALENCIENNES,
le 24/01/2007

Philip CARON
TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :
VALENCIENNES Zone d'activité de l'Aérodrome 59309 VALENCIENNES